



Modifiant l'arrêté n° 5559/MAE/DGRH du 17 juin 2020 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> catégorie de 2<sup>ème</sup> classe du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019.

**LE MINISTRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION**  
*en charge de l'énergie et du numérique*

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 656/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;

Vu l'arrêté n° 1920/CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 881/CM du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant nomination de Mme Charlotte TERAIRUE en qualité de directrice générale des ressources humaines par intérim ;

Vu l'arrêté n° 5941/MAE du 1<sup>er</sup> juillet 2020, portant délégation de signature à la directrice générale des ressources humaines de la Polynésie française par intérim;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée, relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-230 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 333/CM du 2 avril 1997, relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> catégorie de 2<sup>ème</sup> classe du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française.

Vu l'arrêté n° 5559/MAE/DGRH du 17 juin 2020 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> catégorie de 2<sup>ème</sup> classe du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019.

**Ampliations :**

PR 1  
VP 1  
REG 1  
MAE 1  
DGRH/SGC 1  
DGRH/CMR 1  
JOPF 1

**ARRETE**

**Article 1er.** - L'avant dernier alinéa de l'article 4 de l'arrêté n° 5559/MAE/DGRH du 17 juin 2020 est rédigé comme suit :

« La date de l'épreuve d'admissibilité est prévue à compter du **mercredi 2 décembre 2020** ».

VISÉ : DGRH

Article 2. - La directrice générale des ressources humaines par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

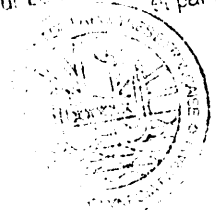
06 AOÛT 2020

Pour Le Ministre  
de la modernisation  
de l'Administration,  
en charge de l'énergie  
et du numérique  
et par délégation,  
la Directrice générale  
des ressources humaines p.i.



4.

Administration,  
pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



*T. Fenuaiti*

T. FENUAITI

06 AOÛT 2020

7258